



## CONSEIL PORTUAIRE de GUJAN-MESTRAS

**Réunion du lundi 11 janvier 2021**

La réunion du Conseil Portuaire de Gujan-Mestras s'est tenue le lundi 11 janvier 2021 à 13h30 au Domaine de Certes à Audenge, sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean TOUZEAU Ludovic DUCOURAU Vincent CURSAN Michel DUVIGNAC Pascal DE LABARRIERE Mireille MAZURIER	Jacques CHAUVET Pascal SIREROL Claude PASCAL
<b>EXCUSE(E)S</b>		Kévin LANGLADE Vincent LE SERREC Manuel FINESTRA Frédéric BONNIEU David PICOT Nicolas JAVERNAUD Sébastien DUFAU Yann CASTAING
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Gilles DORNIC, SMPBA Thierry DAVID, SMPBA Aurélie LECANU, du SIBA Philippe SALVAGNAC, de la DDPP Thierry LAFON, Président du CRCAA Matthieu CABAUSSEL, Directeur du CRCAA  <u>Excusé(e)s :</u>  Xavier DANNEY, Vice-Président du SMPBA Houda VERNHET Sous-Préfecture d'Arcachon Sabine JEANDENAND, Directrice du SIBA		

Monsieur Jean TOUZEAU accueille l'ensemble des participants et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.

Il présente par la même occasion ses vœux pour l'année 2021 aux personnes présentes.

Il ouvre ensuite la séance en présentant l'ordre du jour et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes en rappelant la situation particulière de l'année 2020, qui a amené un calendrier des Conseils Portuaires quelque peu décalé mais malgré tout maintenu.

Il rappelle à l'assemblée la tenue du prochain Conseil Syndical le mercredi 7 avril 2021 et évoque l'intégration des deux ports fluviaux de la commune de Biganos puis commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

## **I. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon**

Ce premier point évoque les trois années d'existence du SMPBA et précise qu'à l'occasion du Conseil Syndical du 22 juillet 2020, Monsieur Jean TOUZEAU a été réélu à la présidence du Syndicat Mixte, et ont été nommés Monsieur Jacques CHAUVET comme premier vice-président en charge de la programmation et de l'administration générale puis M. Xavier DANÉY deuxième vice-président en charge du patrimoine et du suivi des travaux.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA depuis sa création.

Il est annoncé que la prestation de sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année s'est effectuée du 16 au 31 décembre sur les ports de Meyran Est et Ouest, Larros Est, Canal Ouest et La Barbotière Est.

Pour rappel, le SMPBA assure la sécurité de 8 à 10 ports depuis deux ans, situés essentiellement au Sud Bassin et à Andernos-les-Bains.

Il est précisé que le renouvellement sur liste d'attente est désormais effectif pour trois années et donc tacite sur cette période.

Un CT-AOT est prévu ce jour même pour les ports de La Teste, Gujan-Mestras, Andernos-les-Bains et Arès. Le compte-rendu est en ligne sur le site du SMPBA

Les demandes de renouvellement d'AOT pour 2021 ont été lancées, pour une réponse demandée aux usagers avant le 15 décembre.

M. Cyril CLEMENT en profite pour présenter le nouveau visuel des stickers.

Les prochaines évolutions du SMPBA sont présentées à l'assemblée :

- L'intégration de la Commune de Biganos au sein des instances du Syndicat Mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 a fait l'objet d'une délibération au Conseil Syndical du 17 décembre.

Sur ce sujet, M. Jacques CHAUVET se veut positif au fait qu'une commune émette le souhait d'intégrer le Syndicat Mixte, reconnaissant ainsi le bon sens de cette décision en terme de confort, de savoir-faire, d'expertise et de compétences apportés par le SMPBA.

- Le transfert de gestion au SMPBA de 300 mouillages à Arès.  
L'attribution de l'AOT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, permettra au SMPBA d'avoir une gestion plus fine du site. Il est précisé que le nombre de mouillages est constant, que la zone sera réétudiée afin de tenir compte des zostères et que de nouveaux systèmes de mouillage sont à l'étude.

M. Cyril CLEMENT précise qu'il s'agit d'un souhait de la commune lié à la sécurisation des installations et du site.

Il évoque également les décisions prises conjointement avec la mairie d'Arès afin de réguler la circulation sur le port, perspectives envisagées aussi sur le port de La Teste centre.

Une réunion doit se tenir avec la mairie de Gujan-Mestras pour la dénomination des rues sur le périmètre portuaire en vue d'une meilleure localisation GPS et une réflexion doit avoir lieu sur la distribution postale.

M. Jean TOUZEAU propose une rencontre avec La Poste si nécessaire afin de définir les besoins des professionnels et les solutions réalisables.

Les aires de carénage vont faire l'objet d'évolutions importantes sur les ports gérés par le SMPBA.

Il est remarqué une nette amélioration sur le respect des AOT et leur entretien.

Des démarches administratives ont toutefois été effectuées en 2020 afin de régulariser des situations illicites, comme des navires de particuliers en hivernage sur des AOT professionnelles ou des véhicules abandonnés sur la voie publique. Celles-ci sont longues et fastidieuses mais toujours en cours d'instruction.

## **II. Budget 2020**

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien maintenance et d'investissement.

M. Jean TOUZEAU précise que les pourcentages réalisés montrent bien que le SMPBA est dans une politique opérationnelle.

Un point de situation est fait sur le budget 2020 mentionnant le choix des élus de baisser de 25% la redevance sur la partie domaniale, suite à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Pour 2021, le SMPBA est à la recherche de nouveaux financements provenant de subventions, plans de relance pour le maintien du travail local, message passé par M. Jean TOUZEAU aux représentants de l'état.

## **III. Tarification 2020 et 2021**

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les redevances perçues en 2020, concernant les ports de Gujan-Mestras.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2021 avec un principe et une arborescence maintenus. Celle-ci est sensiblement équivalente à celle de 2020.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation généralisée, mais simplement un ajustement afin de tendre vers une tarification plus équitable, restant dans un cadre réglementaire.

En effet, une ligne de tarification a été créée afin d'être au plus juste pour les zones de mouillage pas encore aménagées.

Les modifications apportées à la tarification 2021 tiennent compte des travaux réalisés dans les ports par le SMPBA, notamment en terme d'investissement et d'entretien - maintenance des structures.

Il est suggéré d'intégrer, dans la tarification du plan d'eau, une ligne stipulant clairement les autoentrepreneurs, comme les Navires d'Utilité Commerciale (NUC).

M. Cyril CLEMENT précise que la demande est prise en compte par le SMPBA et qu'en 2021 l'ajustement de la tarification des AOT terrestres professionnelles n'inclue pas les autoentrepreneurs qui sont tarifés au même titre qu'un plaisancier (sauf titulaires de leur AOT terrestre avant 2020).

#### **IV. Travaux et programmation**

L'année écoulée s'est caractérisée par de nombreux aléas, engendrant des retards dus au confinement du printemps et à plusieurs dégradations à gérer prioritairement sur l'ensemble du périmètre du Syndicat Mixte.

Sont présentés les travaux effectués sur les ports de Gujan-Mestras, notamment la réfection de la digue du Christ, la réalisation des quais professionnels de Larros et Meyran, ainsi que le confortement de berge et l'aménagement pour la plaisance à Meyran.

Il est précisé que tous les quais professionnels sont adaptés aux volumes de production de ces derniers.

La réalisation du ponton patrimoine au port de Larros se fera en deux temps, les fondations pour le mois de juin puis la maçonnerie et les aménagements pour octobre.

L'emplacement prévu n'engendre pas de problème pour la mise à l'eau des bateaux « Couach ».

Le règlement de gestion de ce ponton fera l'objet de discussions avec les élus et les représentants des associations, notamment pour les critères techniques et esthétiques des bateaux pouvant y être amarrés.

La sécurisation du secteur dit « Ostréa Edulis » sera l'occasion d'échanges avec la mairie concernant la digue et l'éclairage public.

Suite au rappel que le SMPBA s'autofinance par les redevances et subventions, M. Jean TOUZEAU propose, au regard des taux bas actuels, une réflexion sur la possibilité d'emprunts pour les gros investissements.

Un point de situation est fait sur les opérations d'entretien et de maintenance. Il est à noter qu'une dizaine de cabanes vont être récupérées en 2021 suite au recensement effectué en 2020.

#### **V. Dragage et balisage**

Devant la nécessité de la faire évoluer, la nouvelle convention avec le SIBA, signée en décembre 2020, a pour but de pouvoir se mobiliser sur des petites opérations ponctuelles selon les nécessités et ainsi avoir plus de souplesse et de réactivité.

M. Jean TOUZEAU se félicite d'une convention de qualité où tous les intervenants sont clairement identifiés et insiste sur le travail collaboratif important en vue d'une planification récurrente des dragages.

Mme Aurélie LECANU rappelle les difficultés rencontrées en terme de traitement et de valorisation des sédiments.

Pour information, elle précise que les sédiments du dragage de Gujan-Mestras en 2019 ont servi aux travaux d'aménagements sur Larros et ceux de 2020 à Andernos-les-Bains serviront pour la nouvelle Unité de Gestion des Sédiments à Arès.

La gestion des sédiments sera plus efficace avec la mise en place de cette Unité de Gestion des Sédiments.

Le prochain dragage sur Gujan-Mestras est planifié en 2024 avec le port de Larros.

#### **VI. Questions diverses**

- M. Ludovic DUCOURAU souhaite une étude sur l'utilisation des chasses d'eau des malines qui pour la plupart donne entière satisfaction et affirme l'utilité de maintenir ces systèmes.  
M. Jacques CHAUVET répond que le SMPBA prend en compte et étudie tous les systèmes qui s'avèrent être efficaces.
- A la question sur le port de La Passerelle M. Cyril CLEMENT mentionne que, comme évoqué précédemment, des aménagements de 240 mètres linéaires sont prévus afin de

sécuriser la berge et qu'il est également prévu l'installation de 7 bornes énergétiques eau / électricité.

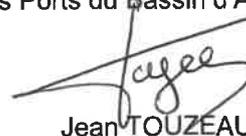
- Le balisage identitaire au port de Canal est prévu, mais la priorité est donnée à la sécurisation des cabanes.
- Il est rappelé que les « dotations » aux associations sont déjà identifiées dans la tarification.

Après avoir présenté ses vœux aux membres du Conseil Portuaire et aux personnes présentes, Monsieur Jean TOUZEAU remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et rappelle le maintien de tous les Conseils Portuaires malgré la situation sanitaire de l'année passée.

Il sollicite l'attention de tout le monde pour faire avancer les choses et inscrire ce que nous faisons dans le temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU

